Le Centre franco
Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

Politique d'assiduité et de remise des travaux

Assiduité

La présence « en personne » aux webinaires est **obligatoire**. Les webinaires sont offerts sur la plateforme Teams webinaire.

Si vous avez une urgence qui vous empêche d'être présente ou présent à un webinaire de façon synchrone, vous devez motiver à l'avance votre absence **par courriel** auprès de la formatrice ou du formateur.
Exceptionnellement, vous pourrez suivre le webinaire de façon asynchrone en allant écouter l'enregistrement du webinaire que vous avez manqué. Vous devrez alors envoyer un court résumé, rapidement après la date de votre absence, prouvant que vous avez écouté l'enregistrement du webinaire manqué du début à la fin.

Important : Il est possible de suivre un **maximum de deux webinaires** de façon asynchrone par session. Pour le reste des webinaires, comme il est mentionné précédemment, la présence active en personne à tous les autres webinaires est obligatoire.

Le lien menant à la liste de lecture YouTube des enregistrements des webinaires sera disponible sur la plateforme sur laquelle est disponible le contenu pédagogique du cours. La formatrice ou le formateur partagera également ce lien au cours du premier webinaire.

Dès que la formatrice ou le formateur aura approuvé votre résumé, elle ou il ira inscrire votre présence motivée dans l'outil de gestion des présences.

Note : La formatrice ou le formateur peut également exiger un résumé si vous avez un retard ou si vous quittez le webinaire avant la fin de celui-ci.

Un manquement à cette directive peut conduire à un échec du cours.

Remise des travaux

L'échéancier concernant la remise des travaux que propose la personne formatrice doit être respecté.
La personne participante qui ne peut remettre un travail pour des raisons sérieuses avise le plus tôt possible, par courriel, la personne formatrice afin de déterminer une nouvelle date d'échéance.

Cette nouvelle date, qui tient compte de la situation particulière de la personne participante, devra être respectée pour que la personne formatrice puisse évaluer le travail et confirmer ou pas la réussite.
Un manquement à cette directive peut conduire à un échec du cours.